

# VESTRIC & CANDIAC

JOURNAL MUNICIPAL TRIMESTRIEL



Les travaux du Conseil



P.4

Communication mairie



P.6

Inscriptions 2019/2020



P.13

Forum des associations



P.14

# ÉTAT CIVIL

## ■ NAISSANCES

### Bienvenue à :

Télio GONZALEZ, né le 20 janvier 2019 à Nîmes.

## ■ MARIAGE

Monsieur PRUD'HOMME Roger  
et Madame MARCQ Séverine, le 5 mars 2019.

## ■ DÉCÈS

### Une pensée pour ceux qui nous ont quittés :

DONATELLA Maria-Antonia, survenu le 3 février 2019,  
BARRANDON Maryse, survenu le 24 février 2019,  
BORG Bénédicte, survenu le 23 mars 2019.

## Remerciements

*Madame Jeanne-Marie KEYSER remercie toutes  
les personnes qui l'ont soutenue et qui lui ont témoigné  
leur sympathie lors du décès de sa sœur  
Madame Yette FOUCHE.*

## INFOS DIVERSES

### ■ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

La mairie assure un ramassage d'encombrants et déchets verts (en sacs uniquement). Il est réservé aux : personnes âgées de + 65 ans, sans moyen de locomotion et sans famille proche ; personnes à mobilité réduite ou handicapées. Celui-ci s'effectuera le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
Tél. 04 66 71 11 58.

### ■ AGENCE POSTALE

Nouveau numéro de téléphone : 04 66 71 73 52

### ■ LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent appeler la mairie et se faire livrer leurs médicaments. Un membre du C.C.A.S vient gratuitement prendre votre ordonnance et vous ramène vos médicaments.

### ■ RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en 2003, sont invités à se rendre en mairie le mois de leur 16<sup>e</sup> anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents (recensement obligatoire).

### ■ MUTUELLE MIEL

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contactez  
Madame CALISTRI : 04 66 22 76 69 ou 06 83 12 69 08.

## PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal de Vestric est prévue à la mi-juillet.  
Associations, annonceurs, faites-nous parvenir vos textes et informations avant le 20 juin 2019 impérativement (agnes.vestric@orange.fr).

# SOMMAIRE

Le mot du Maire 3

Les travaux du Conseil 4-5

Communication Mairie 6-13

Forum des associations 14-19

Numéros utiles 20



**Directeur de la publication :**  
Jean-François LAURENT

**Comité de rédaction :**  
Agnès NECTOUX, Thierry PASCAL,  
Nathalie CALIA, Christine FICHOT,  
Xavier CAUSSE, Joëlle PASCUAL.

**Adressez vos articles à :**  
agnes.vestric@orange.fr

**Maquette :** Mimesis - 06 15 48 91 41

**Impression :** JF impression



# LE MOT DU MAIRE



## **Vestriçoises, Vestriçois,**

*Le printemps vient d'arriver avec ses beaux jours, une fois de plus nous sommes passés à l'heure d'été pour une durée encore indéterminée. Il est temps de faire le point sur des sujets qui nous préoccupent dans la vie quotidienne, c'est-à-dire nos finances et notre capacité à investir.*

*Nous venons de valider les résultats 2018 qui sont légèrement meilleurs que l'année précédente en matière de fonctionnement. Les dépenses d'investissement prennent en compte tous les travaux qui ont été réalisés notamment ceux relatifs à la départementale 56 traversant le village.*

*Le budget 2019 a été voté sans grand changement pour la section fonctionnement, de nouvelles recettes n'étant pas attendues mais on constate toujours la baisse de la dotation globale de fonctionnement et l'augmentation des dépenses que nous ne maîtrisons pas.*

*Nos investissements pour 2019 vont concerner principalement les frais d'étude et les démarches pour la modification du PLU, les travaux de rénovation de bâtiments communaux, les travaux de voirie et réseaux, les mesures pour réduire la vulnérabilité des habitations privées ainsi que des écoles et de la mairie face aux inondations.*

*Ce budget ne comporte pas d'augmentation des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti) et le prix de l'eau au mètre cube reste inchangé.*

*Le conseil municipal a décidé d'acquérir une licence 4 afin de régulariser et légaliser une situation qui perdure depuis des années lors des manifestations avec buvette qui se déroulent sur la place Pierre Aubanel. Pour l'instant nous avons demandé l'accord à la préfecture pour le transfert de celle-ci sur notre commune et l'autorisation au procureur de la république de pouvoir l'exploiter. Cette licence sera mise en location à une personne dûment habilitée et le montant de cet achat sera donc amorti.*

*La communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle, dans sa dernière délibération vient de baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui passe de 14,75 % à 13,75%.*

*Nous souhaitons la bienvenue à Mme et M. de SANTIS, nouveaux restaurateurs, et à Mme TORENTE sophrologue.*

*Jean-François LAURENT, Maire de Vestric et Candiac*

## VOTRE MAIRE VOUS REÇOIT

M. Jean-François LAURENT  
vous reçoit sur rendez-vous  
les lundis après-midi de  
14h à 17h30 et les vendredis  
matin de 8h30 à 11h.

# LES TRAVAUX DU CONSEIL

4

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2019

### ■ ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité donne mandat au centre de gestion pour agir pour son compte, dans la mise en concurrence pour un nouveau contrat avec effet au 1er janvier 2020 pour une durée de quatre ans.

### ■ ACHAT D'UNE LICENCE 4

Afin d'être en phase avec la réglementation concernant les débits de boissons pendant les manifestations festives, le maire propose que la commune achète une licence IV. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'achat d'une licence IV. Elle sera physiquement installée sur la place Pierre AUBANEL et respectera la réglementation en vigueur concernant les distances avec les installations sportives et les lieux de culte.

### ■ VENTE DU RESTAURANT

Changement de propriétaire au restaurant. Le restaurant «Le Petit Vestric» a trouvé un repreneur. Le conseil municipal à l'unanimité entérine le prix de la location des locaux et donne tous pouvoirs au maire pour signer le bail commercial.

### ■ LOCAL DE L'AGENCE POSTALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le prix de la location de l'ancien local de l'agence postale, pour l'activité d'une sophrologue, et donne tous pouvoirs au maire pour signer le bail commercial.

### ■ DOCUMENT UNIQUE

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est réalisé et mis à jour annuellement par l'autorité territoriale. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le document unique.

### ■ TAXE DE SÉJOUR

La loi des finances rectificative a introduit un nouveau mode de taxation basé sur la proportionnalité au coût par personne de la nuitée, pour les hébergements sans classement ou en attente de classement. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

### ■ BUDGET PRINCIPAL M14 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ANNEE 2018

Le compte administratif est l'état arrêté des comptes de l'année N-1, des recettes et des dépenses engagées par le Maire. De même, le compte de gestion du percep-teur est le résultat du compte administratif comparé à la gestion financière du percep-teur. Il permet de s'assurer du respect des autorisations budgétaires de la commune.

Le compte de gestion doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune. Les chiffres du budget pour 2018 sont identiques pour le compte administratif et le compte de gestion. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du percep-teur pour l'année 2018.

### ■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

*Pour l'année 2018, l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent (recettes-dépenses).*

#### - POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 996 067.57 €, dépenses : 945 713.61 €, solde 2018 : 50 353.96 €, report 2017 : 206 492.83 €
- Résultats 2018 : 256 846.79 €

#### - POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 60 896.15 €, dépenses : 950 713.31 €, solde 2018 : - 889 817.16 €, report 2017 : 901 654.82 €
- Résultats 2018 : 11 837.66 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de garder dans

chaque section son excédent soit 256 846.79 € en fonctionnement et 11 837.66 € en investissement.

### ■ TAUX COMMUNAL : TH : 12.40 % - FB : 17.14 % FNB : 61.49 %

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir pour 2019, les mêmes taux que 2018.

### ■ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vote à la majorité pour toutes les associations, sauf 2 abstentions pour le club taurin et une abstention pour inond'actions.

### ■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE À :

**En dépenses :** 1 144 411.82 - **En recettes :** 1 144 411.82 €

- LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE À :

**En dépenses :** 401 013.33 € - **En recettes :** 401 013.33 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2019.

### ■ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2019 M 49 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ANNÉE 2018 M 49

Le compte administratif est l'état arrêté des comptes de l'année N-1, des recettes et des dépenses engagées par le Maire. De même, le compte de gestion du percepneur est le résultat du compte administratif comparé à la gestion financière du percepneur. Il permet de s'assurer du respect des autorisations budgétaires de la commune. Le compte de gestion doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune. Les chiffres du budget pour 2018 pour la M49 sont identiques pour le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du percepneur pour l'année 2018.

### ■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Pour l'année 2018, l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice fait apparaître :

- POUR LA SECTION D'EXPLOITATION :

• **Recettes :** 57 835.81 €, **dépenses :** 36 265.56 €, **solde 2018 :** 21 570.25 €, **report 2017 :** 258 768.10 €,

• **Résultats 2018 :** 280 338.35 €

- POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

**Recettes :** 28 704.83 €, **dépenses :** 96 629.41 €, **solde 2018 :** - 67 924.58 €, **report 2017 :** 63 525.27 €

• **Résultats 2018 :** - 4 399.31 €

### Le conseil municipal décide :

- d'affecter au 1068 excédents de fonctionnement capitalisé 4 399.31 €.

- De virer 145 600.69 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement

- Soit 021 : 145 600.69 € - 020 : 145 600.69 €

A l'unanimité.

### ■ PRIX DE L'EAU

- Part communale eau : 0.35€/m<sup>3</sup>

- Part communale assainissement : 0.35€/m<sup>3</sup>

- Part fixe service eau potable 10 € par facture

- Part fixe assainissement 10 € par facture

Tarifs 2019 approuvés à l'unanimité.

### ■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE À :

**En dépenses :** 345 850.55 € - **En recettes :** 345 850.55 €

- LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE À :

**En dépenses :** 190 155.86 € - **En recettes :** 190 155.86 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2019 de la M49.

### ■ DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT ANCIEN LOCAL DE LA POSTE

La commune est propriétaire du local de l'ancienne agence postale situé route de Nîmes.

La poste ayant été transférée dans la Mairie, et le local étant non fonctionnel pour y accueillir un service public.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien en vue d'une location, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de ce bien immobilier et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Le conseil municipal à l'unanimité désaffecte et décline l'ancien local de la poste et l'intègre dans le domaine privé de la commune.

### ■ BAIL COMMERCIAL

Le repreneur du restaurant souhaiterait louer le local de l'ancienne épicerie dont le montant du loyer est de 200 €. Pour le Notaire, il serait souhaitable de faire un seul bail et non deux.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la location de ce local au restaurateur et porte le montant des 2 loyers à 803.06 €.

### ■ BAIL PROFESSIONNEL

De même, le Notaire estime que l'activité de la sophrologue qui va s'installer à l'ancienne agence postale a plus une logique d'activité professionnelle que commerciale. Le conseil municipal à l'unanimité décide de louer le local de l'ancienne agence postale en tant que local professionnel.

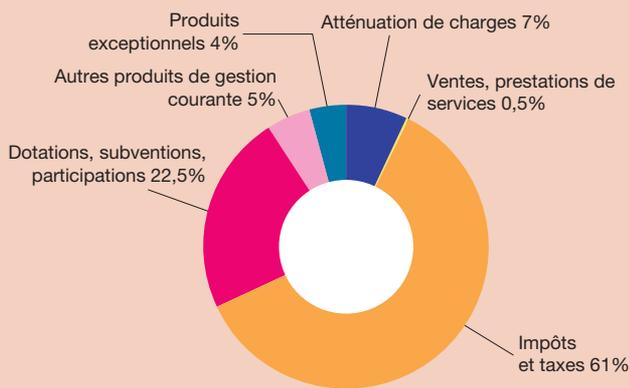
### ■ TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Il y a lieu de reprendre la délibération 07/2019 qui a été rejetée par la Préfecture car comportant une erreur. En effet, les chambres d'hôtes doivent être taxées au même tarif soit 0.40 € par jour et par personne.

Tarifs approuvés à l'unanimité.

# LE BUDGET RÉALISÉ 2018

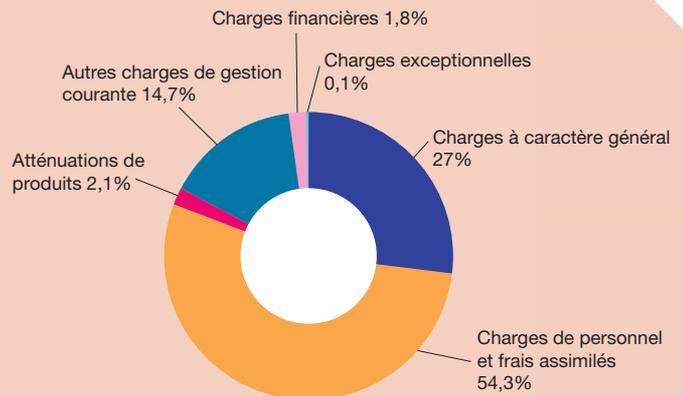
6



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

**Recettes : 996 067,57 €**

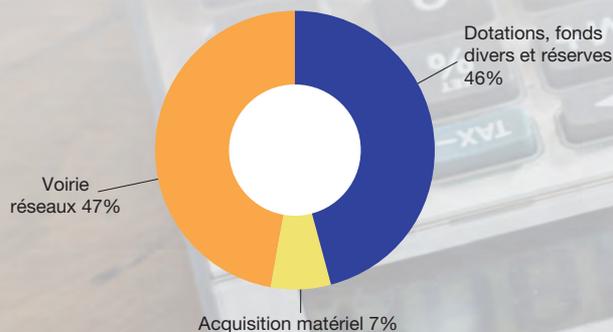
Atténuation de charges.....	70 656,33 €
Ventes, prest de services.....	4 933,99 €
Impôts et taxes .....	609 721,31 €
Dotations, subventions, participations .....	225 679,00 €
Autres produits de gestion courante .....	49 112,72 €
Produits exceptionnels .....	35 964,22 €
<b>Total .....</b>	<b>996 067,57 €</b>



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

**Dépenses : 945 713,61 €**

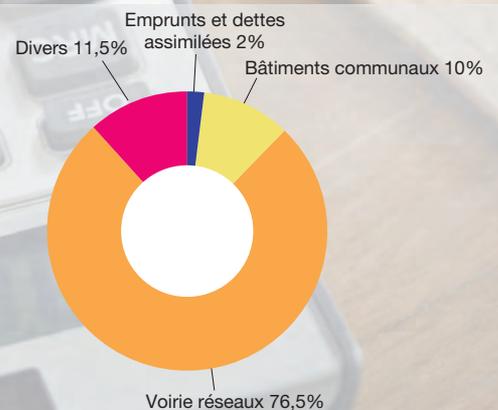
Charges à caractère général.....	254 916,25 €
Charges de personnel et frais assimilés .....	513 566,71 €
Atténuations de Produits .....	20 008,00 €
Autres charges de gestion courante.....	138 528,32 €
Charges financières .....	17 284,33 €
Charges exceptionnelles .....	1 410,00 €
<b>Total .....</b>	<b>945 713,61 €</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

**Recettes : 60 896,15 €**

Dotations et fonds divers et réserves .....	27 745,35 €
Acquisition matériel .....	4 396,00 €
Voirie réseaux .....	28 754,80 €
<b>Total .....</b>	<b>60 896,15 €</b>

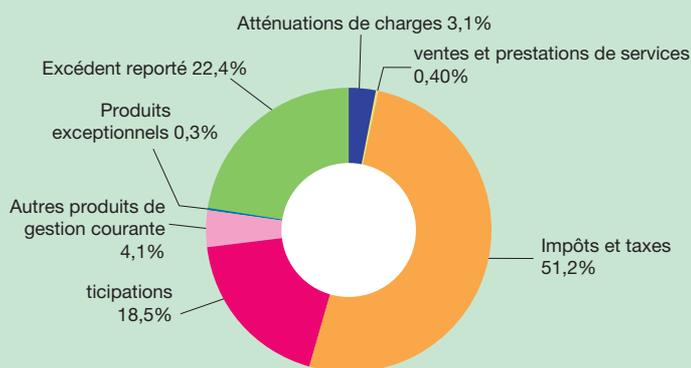


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

**Dépenses : 950 713,31 €**

Emprunts et dettes assimilées.....	20 789,02 €
Bâtiments communaux.....	92 017,00 €
Voirie réseaux .....	727 078,17 €
Divers .....	110 829,12 €
<b>Total .....</b>	<b>950 713,31 €</b>

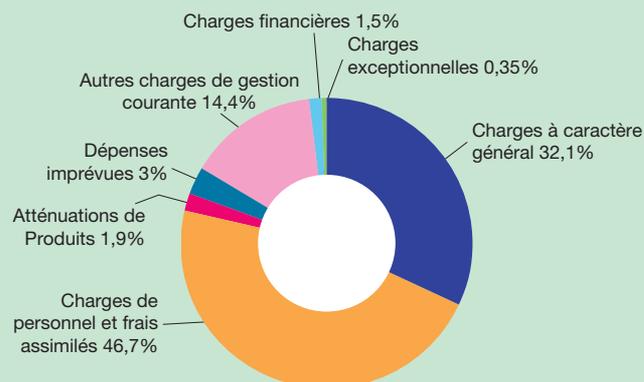
# LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

**Recettes : 1 144 411,82 €**

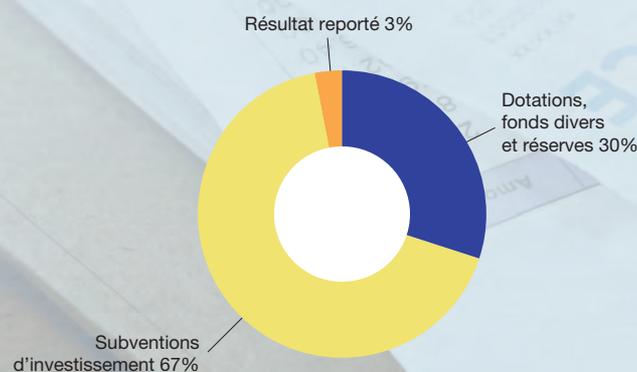
Atténuation de charges.....	35 000,00 €
Ventes, prest de services.....	4 462,99 €
Impôts et taxes .....	585 909,04 €
Dotations, subventions, participations .....	211 793,00 €
Autres produits de gestion courante .....	47 400,00 €
Produits exceptionnels .....	3 000,00 €
Excédent ordinaire reporté .....	256 846,79 €
<b>Total .....</b>	<b>1 144 411,82 €</b>



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

**Dépenses : 1 144 411,82 €**

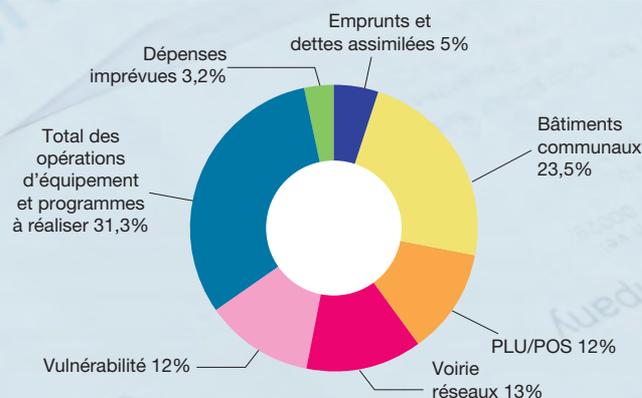
Charges à caractère général.....	367 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés ...	534 200,00 €
Atténuations de Produits .....	21 500,00 €
Dépenses imprévues .....	35 807,08 €
Autres charges de gestion courante .....	164 390,45 €
Charges financières .....	17 514,29 €
Charges exceptionnelles .....	4 000,00 €
<b>Total .....</b>	<b>1 144 411,82 €</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

**Recettes : 401 013,33 €**

Dotations et fonds divers et réserves .....	120 000,00 €
Subventions d'investissement.....	269 175,67 €
Résultat reporté .....	11 837,66 €
<b>Total .....</b>	<b>401 013,33 €</b>



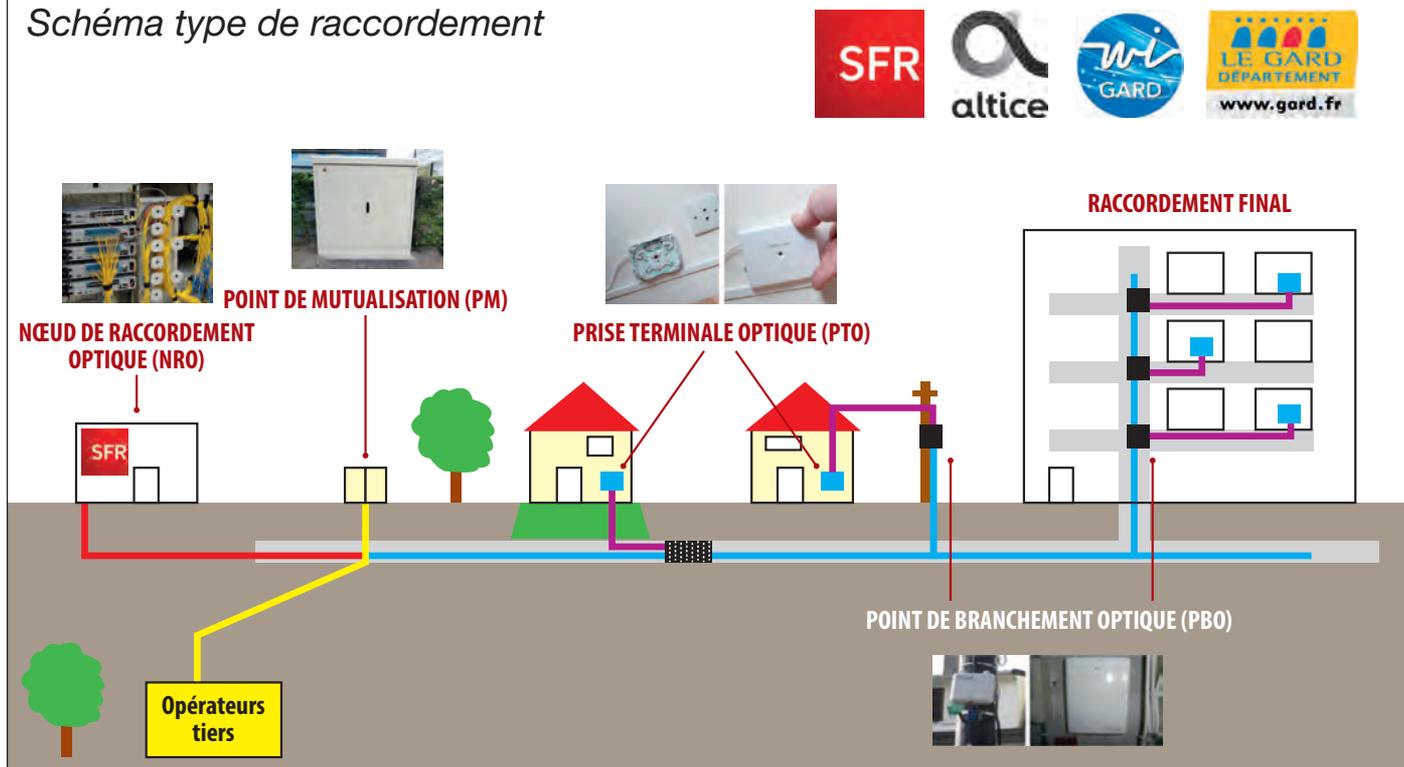
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

**Dépenses : 401 013,33 €**

Emprunts et dettes assimilées.....	21 712,51 €
Bâtiments communaux.....	93 970,75 €
POS/PLU.....	49 702,00 €
Voirie réseaux .....	50 280,00 €
Vulnérabilité .....	46 837,55 €
Total des opérations d'équipement et programmes à réaliser .....	125 714,02 €
Dépenses imprévues .....	12 796,50 €
<b>Total .....</b>	<b>401 013,33 €</b>

# DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LE GARD

Schéma type de raccordement



8

Le mardi 29 janvier, Denis BOUAD, président du Conseil Départemental et Françoise LAURENT-PERRIGOT, vice-présidente déléguée au Haut Débit ont dévoilé le calendrier de déploiement du très haut débit (THD) dans le Gard. Ce plan a été établi par SFR Altice à qui le Département a confié la construction du réseau public baptisé WiGard. Le Département a souhaité donner la priorité de déploiement aux communes accueillant des zones d'activités économiques mais aussi des services publics comme des collèges, des hôpitaux, des administrations... Ce choix est fait afin d'optimiser l'économie locale.

Le planning est établi pour 4 ans pour un montant de 210 M€, d'ici 2022 toutes les communes seront équipées. **Vestric et Candiac fait partie de la première tranche de travaux 2019-2020 pour le déploiement de la**

## fibre optique.

Dès cette année, SFR réalisera 10 nœuds de raccordement optique (NRO) et mettra en chantier 92 000 prises sur 48 communes du Sud et de l'Est du département. Pour les initiés : on parle de FTTH (Fiber to the Home, qui signifie «Fibre jusqu'au domicile») lorsque la fibre déployée depuis le nœud de raccordement optique est tirée directement jusqu'au logement ou au local de l'abonné. Le débit est de 1Gbit/s soit 50 fois plus rapide que les réseaux ADSL.

## Plus concrètement pour Vestric :

- 1 NRO sera implanté sur Vauvert pour une soixantaine de logements situés au sud du village, un second le sera sur Vergèze pour couvrir la totalité du village ;
- Des points de mutualisation (PM) seront ensuite installés sur la commune : 1/450 logements ;

- Suivra l'installation de points de branchement optique (PBO) sur lesquels seront raccordé(s) le ou les câbles en fibre optique venant du point de mutualisation et les câbles en fibre optique du raccordement Client.

Le prestataire utilisera le réseau de France Télécom. La fibre sera alors disponible pour tous. Les abonnés seront prévenus par courrier. S'ils souhaitent passer à la fibre, ils devront faire la demande auprès de l'opérateur de leur choix qui procédera gratuitement à l'installation et au branchement de la prise terminale optique (PTO) ainsi qu'à la connexion de la Box. La résiliation de l'ADSL sera effective lorsque la Box sera synchronisée avec la fibre optique.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux dans les prochaines éditions de ce journal.

# LE SYNDICAT D'ENTRETIEN ALTERNATIF DU BASSIN MOYEN DU VISTRE

## I L'ORGANISATION MISE EN PLACE

Le 27 mars 1961, a été créé par arrêté Préfectoral un syndicat intercommunal dénommé « Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin Moyen du Vistre » chargé du réseau d'assainissement des terres agricoles. Il regroupe les communes de Milhaud, Bernis, Uchaud, Vestric et Candiac et Aubord. La surface concernée représente 2901 ha. Le SIABMV a été transformé en 2016 en Syndicat d'Entretien Alternatif (SEABMV). Le conseil syndical est composé de délégués élus par les cinq conseils municipaux des communes membres à raison de deux délégués titulaires par commune.

De nos jours, du fait du changement climatique, les surfaces cultivées dans les zones nécessitant l'assainissement des terres sont moindres. Même si la responsabilité de leur entretien relève normalement des propriétaires, les nouveaux usages des terres et le manque d'entretien prévisible des fossés pourraient conduire à une dégradation de la situation hydraulique. Dans nos villages, il existe parfois des bassins de compensation avec leurs réseaux d'amenée et d'évacuation. Ils sont généralement connectés en aval à des fossés de drainage afin d'évacuer les eaux collectées.

Le budget de fonctionnement du SEABMV est de 124 000 €, chaque commune contribuant en fonction de sa surface concernée. Il faut noter que cette participation moins élevée que par le passé a permis d'atténuer l'évolution de la dotation à l'EPTB du Vistre lorsque le fonctionnement relevait des communes membres et qu'elle a été stabilisée alors que d'importants équipements ont été récem-

ment acquis.

La recherche de la meilleure efficacité budgétaire conduit à mutualiser le savoir-faire du syndicat qui est compétent en matière d'entretien courant des réseaux et des espaces communaux en lien avec l'assainissement des terres, à l'évacuation des eaux (hors réseau pluvial au sens strict) en employant des méthodes alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires.

Il peut mettre à disposition des communes membres du matériel spécifique. Ainsi ont été acquis depuis 2015 des débroussailleuses à lames contra rotatives pour éviter les projections (2 par commune), un désherbeur thermique à eau chaude, un camion, un broyeur de branches permettant de fabriquer du paillage. Le parc du SEABMV comprend un tracteur 4 RM de 140 CV et sa faucardeuse de 8,3 m, un sécateur hydraulique pour le bras de coupe permettant la taille en hauteur (haies, réouverture de chemins...), un broyeur avant de 2,2 m. En 2019, le conseil syndical a décidé d'acheter un broyeur d'accompagnement qui permettra un entretien à la fois plus rapide des fossés et des bords de route mais aussi plus sûr pour le conducteur.

Le SEABMV, dans le cadre d'un appui aux communes et de la mutualisation, du fait de ses matériels performants, réalise certains travaux particuliers au profit de l'EPTB du Vistre ou des communautés de communes. Il prend en charge la location des matériels spécifiques pour le curage des têtes de pont.

Le SEABMV n'a pas de compétence en matière de protection contre les inondations.

Pour information, le syndicat est composé de deux titulaires pour Vestric : Messieurs Thierry PASCAL et Joël CHARMASSON.

Le tracteur et son chauffeur sont à disposition des communes une semaine sur 5 d'après un calendrier préétabli en début d'année, malgré cela nous ne sommes pas à l'abri des conditions météorologiques (pluie) ou panne, qui viendraient perturber le planning.

Il est à souligner que le matériel (tracteur et broyeur) sont sous la responsabilité du chauffeur et que celui-ci est seul à juger de pouvoir intervenir ou non pour effectuer le faucardage. Bien souvent les abords de fossés ne sont pas accessibles, clôture pour les chevaux, plantations diverses, accès dangereux ou refusé par les propriétaires. Le syndicat n'a aucun pouvoir pour les obliger à laisser un passage au droit de leurs propriétés, dans ce cas l'entretien leur revient, à l'exception des fossés classés cours d'eau.



Faucardage d'été

## I LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU HYDRAULIQUE

Les opérations destinées à améliorer le ressuyage des terres répondent aussi à l'objectif de faciliter l'évacuation des eaux depuis les zones ur-



Fossé faucardé en tiers pour respecter la fonctionnalité



Broyage des branches pour paillage



Taille de haie avec sécateur

baines qui seraient inondées vers les exutoires naturels comme le Vistre afin de permettre la résilience de tous les secteurs. Une cohérence hydraulique doit donc être recherchée de l'amont vers l'aval. Un entretien régulier permet de garantir un fonctionnement optimal et intègre les exigences visant à la préservation de l'environnement.

En effet, les fossés sont généralement enherbés afin que les vitesses d'écoulements soient moindres ce qui permet également un rôle phyto-épuration. Enfin, ces espaces agrémentent le paysage et séquestrent le carbone. Il s'y développe une végétation aquatique qui attire une faune spécifique des milieux humides : ce sont fréquemment des zones d'ha-

bitat avec un rôle de corridor biologique.

Les fossés conduisent l'eau vers des milieux hautement sensibles. Or, ils sont le réceptacle d'eaux de ruissellement provenant d'aménagements publics tels que stades, zones de loisirs, cimetières, chemins ruraux... Il est donc important que l'entretien des surfaces - qu'elles soient communales, agricoles ou privées - soit réalisé de la manière la moins agressive pour le milieu naturel. C'est ainsi que nos communes ont soit déjà obtenu le label Zéro-Phyto ou soit entamé la démarche en vue d'une prochaine certification.

Certains oueds ou à-secs ont été classés cours d'eaux par les services

de l'Etat. Le Vistre possède plusieurs bras morts susceptibles de revenir en eau lors de fortes précipitations. Ils sont entretenus par l'Etablissement Public Territorial du Bassin du Vistre suivant un plan de gestion auquel participe le SEABMV contre remboursement.

En matière de protection de l'environnement, lorsqu'une dégradation volontaire du fossé (désherbage avec des produits chimiques, épandage de polluants ou comblement) est constatée, le SEABMV saisira le Maire afin qu'il exerce son pouvoir de police administrative mais aussi le service spécialisé de la Police de L'Eau.

Alain FLOUTIER  
Président du SEABMV

**Cereg**  
CABINET D'ETUDES POUR LA REALISATION  
D'EQUIPEMENTS GENERAUX

**Siège Social :** Arche Bôtti 2 - 115 Allée Norbert Wiener  
30035 NIMES CEDEX 1  
Tél.: 04.66.04.70.60

**Agence Cévennes :** Im. Le Liner - 1655 Ch de Trespeaux  
30100 ALES  
Tél.: 04.66.56.67.60

**Agence Vallée du Rhône :** 176, av. Roger Salengro  
30200 BAGNOLS/CEZE  
Tél.: 04.66.39.02.65

**Agence Alpes du sud :** 49, Allée des Platanes  
26170 BUIS LES BARONNIES  
Tél/Fax.: 04.75.28.43.86

www.cereg.com

# LA SOPHROLOGIE PSYCHO COMPORTEMENTALE



Hommes, femmes, enfants à chaque âge de la vie...

Grâce à la variété des outils employés et aux accompagnements sur mesure proposés, la Sophrologie s'applique à tous.

## DOMAINES D'APPLICATION

Gestion des angoisses et des émotions, gestion du stress, qualité du sommeil, addictions, phobies, confiance en soi, grossesse, accouchement, préparation mentale (examens, concours, interventions chirurgicales, compétitions, spectacles...) deuil, troubles psychosomatiques et nerveux...

La Sophrologie Psycho Comportementale permet d'optimiser ses possibilités, d'apprendre à reconnaître et accepter nos émotions et ainsi faire face au quotidien avec plus de ressources.

*Brigitte Torente*

## QU'EST-CE QUE LA SOPHROLOGIE PSYCHO COMPORTEMENTALE ?

La Sophrologie est une discipline permettant l'accès au bien-être et au développement personnel. Elle utilise des techniques de respiration, de relaxation statique et dynamique, de détente musculaire, de visualisation positive, de déconditionnement.

La Sophrologie s'inspire du yoga, de la méditation, de la PNL et de l'hypnose.

La Sophrologie Psycho Comportementale permet la reconnexion au corps et à ses ressentis, aux ressources positives. Elle favorise l'épanouissement personnel, la meilleure connaissance de soi, la gestion des situations problématiques et ainsi l'accès au mieux être...

## POUR QUI ?

**Séances individuelles ou séances de groupe.**

En cabinet, à domicile, en entreprise...

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Brigitte Torente**

Sophrologue - Relaxologue

**06 49 47 02 18** - btsophro@hotmail.com

Uniquement sur rendez-vous à domicile ou au cabinet

1, route de Nîmes - 30600 Vestric et Candiac (ancienne Poste)

**Entretien - Dépannage - Gaz**

5 bis rue Dhuoda • 30900 NÎMES • Tél. : 04 66 84 37 73  
Fax : 04 66 84 37 36 • info@qualigaz.fr • www.qualigaz.fr

**CARROSSERIE DEMELLO**

Tél : 04 66 71 14 39

ZI les rhodes Vestric 30600

# CARNAVAL

12



formé pour le défilé. La parade est d'abord passée devant les écoles, puis a poursuivi par le lotissement des platanes et la rue du jeu de ballon, pour terminer dans les arènes. Le caramentran fabriqué par les enfants de l'accueil de loisirs est ensuite parti en fumée, à noter que chaque année il est de plus en plus gros et grand, mais néanmoins très beau.

Nous les félicitons, ainsi que les animateurs, pour leur réalisation. La distribution d'une boisson fraîche fut la bienvenue et le goûter apprécié par tous.

Je pense que nous avons passé un bel après-midi joyeux, convivial et enchanté.

**Merci à tous !**

C'est par une très belle journée de printemps presque estivale que s'est déroulé le carnaval cette année.

Après le rassemblement au parc

Fontaine St Martin, tous les enfants vêtus de leurs beaux déguisements, accompagnés de leurs parents, ainsi que du personnel du centre de loisirs, eux aussi costumés, le cortège s'est

## SALAD'ELLE : LA PETITE ENTREPRISE S'AGRANDIT...



**En 2011, Maïté CHAMBON crée sa petite entreprise de portage de repas à domicile dans un laboratoire aménagé dans sa propre maison par son époux Jean-Marie. Elle assurait alors la confection et la livraison des repas dans les villages des environs de Vestric.**

Huit années ont passé et la petite

entreprise est devenue une PME. Elle a déménagé dans de nouveaux locaux, toujours aménagés par le mari de Maïté.

Le laboratoire est installé dans un immense hangar dans la zone artisanale de Cante Cigale. Il est spacieux et moderne et répond à toutes les exigences en matière de sécurité et d'hygiène.

De nouvelles marques à prendre pour les sept salariées travaillant à la préparation et à la livraison des repas puisqu'elles ont à leur disposition : une immense cuisine, 4 chambres froides et de grands espaces de stockage.

Chaque jour, plus de 120 repas sont livrés par les 3 véhicules réfrigérés dans une vingtaine de villages de

la Vistrenque, de la Vaunage et des Communautés de communes Petite Camargue et Rhône-Vistre-Vidourle, et depuis peu Milhaud et Lunel.

Le cadre a changé mais la cuisine reste traditionnelle et régionale, les menus sont équilibrés et varient en fonction des saisons.

Avec cette nouvelle installation, Maïté a de nouveaux projets pour diversifier son activité. Elle souhaite se lancer dans la confection de repas diététiques allégés en calories et la livraison de plateaux repas pour les entreprises.

**Pour tout renseignement téléphoner à Maïté au :**  
06.87.83.85.29 - 04.66.35.46.39  
ou [contact@saladelle.com](mailto:contact@saladelle.com)

# GROUPE SCOLAIRE MONTCALM

**■ INSCRIPTIONS POUR 2019 - 2020**  
*Les admissions des nouveaux élèves pour septembre seront prises durant le mois de mai.*

- D'abord aller inscrire les enfants en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de résidence.

- Ensuite prendre rendez-vous avec l'école concernée.

Un élève ne sera pas admis à l'école s'il n'a pas été inscrit en mairie.

Veillez venir au rendez-vous à l'école avec le certificat d'inscription délivré en mairie, une photocopie du livret de famille à la page des parents,

une photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations et une photocopie d'un justificatif de domicile.

## ■ ÉCOLE MATERNELLE :

04.66.71.43.30.

**Rappel :** sont admis les enfants nés en 2016, 2015 et 2014.

## ■ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

04.66.71.57.79.

**L'inscription pour le passage au CP des élèves qui sont actuellement en GS n'étant pas automatique, il faut prendre rendez-vous pour eux comme pour tous les autres nouveaux élèves.**

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES : **DIMANCHE 26 MAI**

**BUREAU DE VOTE OUVERT DE 8H00 À 18H00**

**En plus de la carte d'électeur, si vous êtes français, les papiers d'identité à présenter sont les suivants :**

- Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans,
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans,
- Carte d'identité de parlementaire en cours de validité avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d' élu local en cours de validité avec photographie, délivrée par le représentant de l'État,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant en cours de validité avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité en cours de validité avec photographie ou carte de mobilité-inclusion en cours de validité avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de

l'État en cours de validité avec photographie,

- Carte d'identité en cours de validité avec photographie ou carte de circulation en cours de validité avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire «en carton rose» ou le permis sécurisé conforme au format «Union européenne» en cours de validité,
- Permis de chasser en cours de validité avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Récépissé valant justification de l'identité en cours de validité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

**Si vous êtes européens, pour les élections municipales ou européennes seulement, la liste est la même sauf que les pièces d'identité doivent être en cours de validité.**



### SESSION D'AOUT 1919

L'an 1919, le 24 août 1919 à 11 h du matin, le conseil municipal s'est réuni pour la session d'août sous la présidence de M. DUMAS maire

Présents : FALGAIROLLE, BLANC, BENOIT, BOURRIER

M. FALGAIROLLE a été élu secrétaire

La séance étant ouverte, M. le maire expose au conseil qu'il y a lieu de désigner deux de ses membres pour établir la liste des électeurs au tribunal de commerce et à la chambre de commerce de Nîmes.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé du Maire, désigne M. BOURRIER et BENOIT pour assister le Maire dans l'établissement des listes des électeurs au tribunal de commerce et à la chambre de commerce de Nîmes

### SÉANCE TENANTE

Le Maire expose au conseil que le bail du bureau de poste finit le 30 avril 1920, et qu'il y a lieu de le renouveler

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé ci-dessus autorise M. DUMAS Henri, Maire, à renouveler le bail du bureau de poste pour une durée de neuf années, aux mêmes conditions de l'ancien bail

### SÉANCE TENANTE

Le Maire expose au conseil qu'un crédit de 1000 frs a été porté au budget additionnel de 1919 pour l'achat d'une bascule et que pour mandater cette dépense il y a lieu de demander à M. le Préfet la dispense d'adjudication, et de traité de gré à gré

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé ci-dessus, prie M. le Préfet de bien vouloir accorder la dispense d'adjudication et de traité de gré à gré pour l'achat d'une bascule et dont la dépense s'élève à 1000 Frs.

# CLUB TAURIN «LA BOUVINO»



14

*L'assemblée générale du club s'est tenue le samedi 2 février 2019. Le président a retracé la saison 2018, avec une baisse de fréquentation lors des manifestations entraînant une sensible baisse de l'activité du club.*

**■ Le bureau du club reste inchangé :** président Serge SASTRE ; vice-président Yoann GAYRAUD ; trésorier Olivier DUVERGER ; trésorier adjoint Guillaume SANCHEZ ; Secrétaire Aimerick BORG ; secrétaire adjointe Sandrine PAULIN ainsi que Henri SCHUDZE. Le trésorier, Olivier DUVERGER, a présenté des comptes à l'équilibre grâce notamment au

soutien du conseil municipal pour la réalisation de la gase.

**■ Le président a ensuite présenté le projet de la saison 2019 :**

• **Dimanche 14 avril, journée terroir et Camargue :**

- Entraînement d'abrivado assuré par la manade Martini à 11h et 17h  
- Buvette et restauration.

• **Samedi 25 mai, premier jour de la Fête du Printemps :**

- Abrivado et bandido assurées par la manade AUBANEL.

- **Course de Ligue avec les manades :** AUBANEL, LAGARDE et SAUMADE.

• **Dimanche 26 mai deuxième jour de la Fête du Printemps :**

- Abrivado et bandido assurées par la manade CLÉMENT.

- **Course comptant pour le Trophée de l'Avenir :** NOIRLAC de Robert MICHEL, CALDERAS du BRESTALOU, VERTIGE de MARTINI, MONDEGUAI de ST PIERRE, ARMURIER de RAYNAUD, CANILLET de CAVALLINI.

**Raseteurs :** Christophe CLARION, Mickael GOUGEON, Tom VACARRESSE, Loïc AUZOLLE.

• **Dimanche 30 juin :**

- Gase à l'étang de Vestric

• **Vendredi 2 août (fête votive) :**

- **Course de vaches cocardières :** TOSCANE de la CLAPIÈRE, OCTOPUSSY de CHAPELLE, BERETTA de NICOLLIN, MANILLE de CHABALLIER, DAMISELLO de CHAPELLE, CANOPÉE de CHAPELLE, GAÏA de CHABALLIER, GALAXIE de NICOLLIN.

• **Les mercredis : 15, 22, 29 mai et 12 juin.**

- Les courses de préselection des vaches cocardières.

## GYM VOLONTAIRE

*Pour le club de Vestric Gym Volontaire, il reste encore quelques mois et la saison sportive sera déjà terminée. Les cours sont suivis avec assiduité malgré les maladies hivernales qui touchent de temps à autre les adhérentes.*

Nous avons noté quand même une baisse des licenciées cette année pour des causes souvent familiales (déménagement, changements d'horaires de travail).

Cela ne nous démoralise pas et nous

espérons garder un certain dynamisme au sein du club pour les années futures, n'hésitez pas à contacter le bureau pour venir faire un essai même à cette période de l'année.

Nous avons avancé la date de l'assemblée générale au 24 mai initialement prévue pendant le pont de l'ascension le 31 mai .

**Pour d'éventuelles questions vous pouvez joindre :**

Vinciane DANES au 06 83 29 37 24

Solange DUMUR au 06 83 70 79 39

## LA DIANE VESTRIÇOISE

L'assemblée générale de la société de chasse "La Diane vestriçoise" aura lieu le vendredi 26 avril à 18h00 salle polyvalente.

# BIBLIOTHÈQUE



15

**Avec le printemps, arrive l'envie de jardiner, de sentir le renouveau de la nature et pourquoi pas le plaisir de lire un nouveau livre choisi dans notre bibliothèque municipale, qui vous attend :**

- les mercredis de 9h à 11h30
- les vendredis de 15h30 à 17h30.

**En plus le prêt est gratuit !!**

*"La fonction essentielle d'une bibliothèque est de favoriser la découverte de livres dont le lecteur ne soupçonnerait pas l'existence et qui s'avère d'une importance capitale pour lui."*

Umberto Eco

Les vendredis de 14h15 à 15h15, les activités de lecture avec les Moyens et les Grands de l'Ecole Maternelle

accompagnés par leurs maîtresses, se déroulent agréablement avec la lecture de contes, puis le choix libre des enfants à la découverte d'un livre.

Quel plaisir de semer les graines de nouveaux lecteurs !

A bientôt !

Patricia, Geneviève, Nicole

## S.E.G.E.P

**ELECTRICITE GENERALE  
CHAUFFAGE - CLIMATISATION**

Domotique  
Pompe à chaleur air/eau  
Photovoltaïque  
Interphonie, ...

**400 rue de la République - 30600 VAUVERT  
Tél. 04 66 88 38 95**

**Livraison de repas à domicile**

*Salad'elle*  
Une cuisine saine et savoureuse  
tous les jours de la semaine

**06 87 83 85 29** [www.saladelle.com](http://www.saladelle.com)

# INOND' ACTIONS

16



## INOND' ACTIONS PRÉVOIT LE NETTOYAGE DES FOSSÉS ET RIVES

Jeudi 7 mars, le conseil d'administration d'Inond'actions s'est réuni pour mettre à jour le bureau, suite à l'assemblée générale du 25 janvier. A cette occasion, Jean-Claude Ricaulx, nouvel administrateur élu à l'assemblée générale, a été élu comme secrétaire-adjoint de l'association.

Lors de cette assemblée générale, une journée «champêtre» de nettoyage des fossés et des terres communales a été proposée, afin d'alerter les villageois sur les risques d'embâcles, responsables du barrage du

pont de Candiac en septembre 2005. Cette journée était prévue au début du printemps, mais les fossés étant encore boueux ou gorgés d'eau, le conseil d'administration s'est prononcé pour reporter cette manifestation en septembre, en prévention des épisodes cévenols.

Tous les adhérents d'Inond'actions et les habitants du village seront avertis de la date retenue, par distribution de prospectus, par voie de presse et sur le panneau numérique de la commune.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE L'ASSOCIATION EST COMPOSÉ COMME SUIT :

### • BUREAU :

**Président :** C. FOURCADIER,  
**Vice-président :** R. DANCE,  
**Secrétaire :** A. VEZOLLE,  
**Secrétaire-adjoint :** JC. RICAULX,  
**Trésorière :** J. PAGÈS  
**Trésorier-adjoint :** A. PAGÈS.

**• MEMBRES ACTIFS :** C. CLAIR,  
T. FOURCADIER, AM. ZEZOUIN,  
N. CLAIR, JP. GAU, P. GARCIA, S. SASTRE.

*Pour tout renseignement s'adresser au 06 74 17 88 56.*

**Feu AUTO**  
Julien MONTEIL  
04 66 80 47 24  
06 12 56 53 54  
Achat et vente de véhicules d'occasion

**VERANDASUD** SAS  
Clément GARULO & Freddy HUE  
Tél: 06 80 66 30 74 - 06 08 05 71 96  
Fabricants - Installateurs

Menuiserie - Aluminium & PVC  
Portes de garage-Portail de clôtures  
Volets roulants & battants  
Stores intérieur extérieur  
Moustiquaires - Grilles magasin

Bureau: 04 66 71 36 12 - Email: verandasud@outlook.fr  
Z.I. de Vestric - Route d'Uchaud - 30600 Vestric et Candiac

# BOUCHONS GARDOIS



bénévoles pour enlever tous les éléments non plastique, 4 camions de bouchons sont partis du dépôt de l'association en direction de l'usine ce qui représente entre 45 et 50 tonnes.

## Tous les bouchons en plastique sont recyclables sauf s'ils sont :

- sales ou moisis,
- gras (huile),
- ou les pompes avec un ressort.

Pour les bouchons avec capsule en carton à l'intérieur, la capsule doit être retirée. Pour ceux qui sont étiquetés, il faut décoller l'autocollant. En accord avec les directrices, un container sera disponible dans chaque école afin de collecter les bouchons.

La mairie se chargera ensuite de les acheminer jusqu'au dépôt de l'association.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site :**  
[www.bouchons-gardois.fr](http://www.bouchons-gardois.fr)

L'association, créée en 2004 et actuellement présidée par Madame Maryse MARTIN, collecte des bouchons qu'elle livre ensuite à une usine de recyclage où ils sont transformés en granulés utilisés pour créer de nouveaux objets. Les fonds découlant de cette vente sont ensuite distribués sous forme de dons à des associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap.

En 2018, après un tri effectué par les

# OLDS FROGS



18 matchs au compteur depuis le début de la saison pour un bilan correct de 11 victoires.

Néanmoins, la troisième mi-temps restera toujours le moment le plus important des Vétérans. Les repas et apéros d'après match sont de très bons moments de convivialité et de fous rires. Nous remercions par ailleurs la mairie de Vestric et Candiac qui nous permet d'organiser et d'accéder à la salle Gabian pour recevoir les équipes adverses.

**Les entraînements se font toujours le mercredi soir à 19h au stade et sont ouverts au public pour tout renseignement.**

Après les fêtes de fin d'année et en attendant les beaux jours, les matchs s'enchaînent chez les Olds Frogs. Déjà

## LES ASSISTANTES MATERNELLES

### Rosario HERRERO :

8 clos de l'Aire  
04 66 71 23 33

### Lutétia DURAND :

Les allées du Marquis  
06 33 16 69 08  
lutetia.michaud@hotmail.fr

### Sylvie PASTOR :

5 rue des Platanes  
07 86 15 98 22 / 09 63 28 23 04

### Martine PROULHAC :

3 impasse Jean Moulin  
04 66 71 02 57 / 06 60 99 61 32

### Christelle LAGNY :

8 av. Charles de Gaulle  
04 66 71 09 32 / 06 31 97 22 22  
christelle.franck@orange.fr

### Sandrine GARCIA :

1 rue du Temple  
04 66 71 38 20 / 06 41 55 75 01

### Carine GIMENO :

1 rue des Oliviers  
04 66 35 43 23 / 06 72 20 70 02

### Virginie ROBIN :

6 rue de la Licorne  
04 66 93 41 86 - 06 13 45 20 81  
Facebook : Bambinous

### Gaëlle MICHAUD :

4 rue de la Source  
04 66 62 13 03 / 06 30 75 05 90

# GÉNÉRATION MOUVEMENT

## «DÉTENTE & AMITIÉS VESTRIÇOISES»

18



**C**ette année 2019 a commencé par notre «repas du Nouvel An», suivi de «l'assemblée générale, le 26 janvier, en présence de Monsieur le Maire, Mme la 1ère Adjointe, l'Adjoint aux festivités et M. Le président de «Génération Mouvement des Aînés Ruraux du Gard».

**Pour cette année, le bureau reste inchangé :** Président Patrick OTENDE, Vice-Présidente Simone ROSELLINI, Trésorière J. Marie KEYSER, Trésorière-Adjointe Marie-France ARNAUD, Secrétaire Jeanine GONDRALE, Secrétaire-Adjointe Ginette GAISSAD, les Membres du Conseil d'Administration : Madeleine HERRERO, Monique BRUNET, Françoise GOUTTEBARON, Jacqueline JEAN et, **bienvenue à deux nouvelles :** Christine PETER, Simone INZELRAC .

Les rapports «Moral et Financier» ont été adoptés à l'unanimité. Comme vous pouvez le constater, notre

conseil d'Administration est très féminin, aussi à toutes, je tiens à leur exprimer toute ma profonde gratitude pour tout ce qu'elles font au sein du Club depuis plusieurs années.

Au mois de février, nous avons fêté les anniversaires et les gâteaux des Rois, avec l'élection de la Reine et du Roi, suivi d'un après-midi «Mini-loto/Crêpes». Au mois de mars, nous avons eu notre «Repas Charcuteries» avec Mini-loto. Sans oublier nos diverses activités qui sont de plus en plus prisées par les adhérents : Belote, Rami, Mini-lotos, Pétanque, Jeux de société, goûters-Anniversaires, Marche, Danse en ligne, Informatique, ainsi que la Chorale.

Le but de notre Club est d'animer, développer les rencontres et lier des amitiés entre les adhérents, également de lutter contre l'isolement et la solitude.

Quand j'entends dire, par-ci, par-là, que nous sommes un «Club de vieux» cela m'agace et m'irrite ! C'est sûr que l'on ne peut pas être un club

de jeunes ou de sportifs ! Par pitié : appelez-nous Club des «Aînés». Cela sera très apprécié par les adhérents ! (pour information : moyenne d'âge du club «76 ans»). Avec toutes nos activités, nous pouvons rester jeunes ! De grâce : ne nous appelez plus «les vieux» !

**Pour preuve : le samedi 18 mai,** après-midi, nous organisons la «Fête des Aînés» (spectacle réalisé par les adhérents) aussi, j'invite 10 personnes de VESTRIC à venir voir ce spectacle !

**Pour cela :** vous pouvez vous inscrire auprès du président (06 86 56 90 14) les 10 premiers appels seront retenus.

Notre «grand loto de printemps» a eu lieu le samedi 6 avril à la salle polyvalente.

**Le jeudi 25 avril,** à partir de 10h00 «Vente d'oreillettes» au Club, cour Gabian.

*Le président, Patrick OTENDE*

# L'USV



19

La fin de la saison pour l'USV s'approche à grands pas, malgré une poule compliquée cette année, nous nous maintiendrons au classement avec des résultats positifs. Nous espérons toujours atteindre notre objectif fixé en début de saison, mais il sera très compliqué de le réaliser.

Nous remercions tout d'abord les bénévoles qui nous aident au club et les supporters qui viennent nous voir à domicile, cela nous fait toujours plai-

sir. Le championnat se terminera le 12 juin.

Le club espère redémarrer l'année prochaine, c'est en bonne voie, nous sommes à la recherche de nouveaux joueurs pour l'année prochaine mais aussi de bénévoles.

Pour toutes personnes intéressées, nous organisons des matchs amicaux à la fin du championnat, n'hésitez pas à contacter le club pour plus de renseignements.

L'assemblée générale du club se déroulera le vendredi 31 mai à 19h à la salle polyvalente.

Nous organisons aussi notre tournoi le 1er juin, pour les inscriptions d'équipes loisirs/séniors, merci de me contacter au 06 42 20 32 60.

Merci encore à tous les joueurs, les bénévoles et les supporters et j'espère vous voir l'année prochaine.

Frédéric Borg

**iad**

Concrétons ensemble votre **projet immobilier**

Je suis à votre disposition pour une estimation

**Votre Conseillère en immobilier sur le secteur de Vestric et Candiac**

Anne Marie **BOYER** : 06 74 63 85 80

**Garage Thierry Perez**  
*Votre agence Renault à Vestric*

- Vente de véhicules neufs et occasions sélectionnés
- Réparation toutes marques
- Mécanique
- Carrosserie
- Climatisation

Un service de proximité et de qualité. N'hésitez plus !

[www.renault-perez-30.com](http://www.renault-perez-30.com)

Zone d'activité - 30600 Vestric et Candiac - 04 66 71 15 74

# Numéros utiles

## MAIRIE

### Nouveaux horaires d'ouverture au public

**Lundi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00  
**Mardi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00  
**Mercredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00  
**Judi matin** : 9h00 à 11h30  
**Vendredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

### Secrétariat :

Tel : 04 66 71 11 58  
Fax : 04 66 71 27 60

Adresse internet : [vestric@wanadoo.fr](mailto:vestric@wanadoo.fr)

Site : [www.vestric.fr](http://www.vestric.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

### L'agence est transférée en mairie

### Nouveaux horaires d'ouverture

**Lundi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00  
**Mardi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00  
**Mercredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00  
**Judi matin** : 9h00 à 11h30  
**Vendredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

### Nouveau numéro

Téléphone et fax : 04 66 71 73 52

## LA DÉCHETTERIE

### Fermeture hebdomadaire :

le vendredi, dimanche et jours fériés.

### Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30

## LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi de 9h à 11h30

Le vendredi de 15h30 à 17h30

### ■ Durant les vacances scolaires...

Le mercredi de 9h à 11h30

### ■ FERMÉE JUILLET & AOÛT

## LE CIMETIÈRE

Octobre à mars : 9h00 à 17h30

Avril à septembre : 9h00 à 18h00

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

■ Téléphone : 04 66 35 55 55

■ Site internet : [www.ccrvv.com](http://www.ccrvv.com)

## SÉCURITÉ - URGENCES

■ POMPIERS .....	18
■ CENTRE MÉDICO-SOCIAL .....	04 66 73 10 50
■ SAMU .....	15
■ GENDARMERIE DE BERNIS .....	04 66 71 39 10
■ POLICE MUNICIPALE .....	04 66 71 73 51
■ POLICE INTERCOMMUNALE .....	04 66 53 25 51
■ MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT .....	04 66 88 88 40

## DIVERS

■ SUEZ ENVIRONNEMENT .....	09 77 40 11 39
■ URGENCE SÉCURITÉ GAZ .....	0 800 47 33 33
■ URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ .....	09 72 67 50 30
■ ORANGE : dysfonctionnement réseau téléphonique fixe .....	1015
■ ÉCOLES	
Maternelle .....	04 66 71 43 30
Elémentaire .....	04 66 71 57 79
Restauration scolaire .....	04 66 88 67 70
■ CENTRE DE LOISIRS .....	04 66 93 25 41
■ MÉDECIN	
M. ROURE .....	04 66 71 66 79
■ DENTISTE	
Mme DELAGE .....	04 66 71 02 82
■ KINÉSITHÉRAPEUTE	
Mme DOGAT .....	04 66 71 07 17
■ SOPHROLOGUE - RELAXOLOGUE	
Brigitte TORENTE .....	06 49 47 02 18
■ ORTHOPHONISTE	
Mme BOISSIER .....	04 66 71 31 79
■ INFIRMIÈRES	
N.COLADO et L.MICHEL .....	04 66 51 97 50
■ CORRESPONDANT MIDI LIBRE	
M. FOURCADIER .....	04 66 71 24 70